

Convention de Partenariat – Membre Associé

Entre :

> Le Comité Départemental de la Randonnée pédestre des Hautes Alpes, représenté par son président, Gilles Flouw situé 13, avenue Maréchal Foch BP 46 - 05002 GAP Cedex. W052000759

Et :

> Le membre associé du Comité cité ci-dessous (à compléter).

L'hébergement dénommé : _____

Représenté par son exploitant, gérant ou son représentant : _____

2> Cette convention est signée pour une durée de 1 an renouvelable tacitement si la cotisation est versée chaque année. En cas de rupture dans la régularité, la convention devra être à nouveau signée.

* En cas de réclamation justifiée d'un client, le CDRP se laisse le droit d'annuler la recommandation par la FFRP.

3> Cette convention a pour but de rapprocher les deux parties en vue d'un partenariat dont le contenu est le suivant :

Le Comité s'engage à réaliser une promotion de l'hébergement :

- Au travers de son site internet en faisant remonter les informations afférentes à la structure dans sa rubrique « Hébergement » : hautes-alpes.ffrandonnee.fr,
- Dans son magazine Rando 05 en listant les noms et contacts des hébergements associés,
- En délivrant une plaque FFRandonnée et/ou le millésime de l'année correspondante pour un affichage à l'entrée de l'établissement.

Le Membre Associé verse une cotisation de : (cocher la case)

- **39 €**, s'il est adhérent à l'une des associations affiliées au CDRP :

Catapulte *Gîtes et refuges du Queyras* *Au fil du Buëch*

Tour du Vieux Chaillol *Gîtes du Dévoluy*

- **55 €**, s'il est individuel.

> Un **reçu** sera délivré à réception de la cotisation. Paiement en ligne **ou** chèque à établir à l'ordre de CDRP 05 **ou** virement possible IBAN FR76 1131 5000 0108 0028 2757 486 en mentionnant votre nom d'hébergement.

A _____, le _____.

**Pour le Comité Départemental
Le président**

**Pour l'hébergement, l'exploitant,
le gérant ou son représentant**

